

**COMMISSION PERMANENTE DELIBERANTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2025

Le 17 décembre 2025, à 15 heures 35, les membres de la **Commission Permanente**, dûment convoqués par **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse**, se sont réunis dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette réunion se tient sous son format délibérant et en mode présentiel.

Le **Vice-président de l'Assemblée de Corse, M. Hyacinthe VANNI**, assure la présidence de séance ; il accueille les participants et procède à l'appel nominal.

Sont présents dans l'hémicycle :

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse, Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse, Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Angèle CHIAPPINI et Jean-Michel SAVELLI.

Sont représentés :

**Mme Véronique ARRIGHI par M. Hyacinthe VANNI,
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS par M. Paul-Joseph CAITUCOLI,
M. Romain COLONNA par Mme Françoise CAMPANA,
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse par Mme Nadine NIVAGGIONI (pour les rapports n° 396 à 379),
puis par M. Paul-Félix BENEDETTI (à partir du rapport n° 380),
M. Jean-Martin MONDOLONI par M. Jean-Michel SAVELLI,
Mme Chantal PEDINIELLI par Mme Angèle CHIAPPINI.**

Sont absents :

M. Saveriu LUCIANI et Mme Julia TIBERI.

Assistent à la réunion, en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse :

**Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social, de la santé et de la Lutte Antivectorielle,
Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse, de l'Égalité Hommes/Femmes, de l'Innovation Sociale, du Handicap, de l'Éducation, de la Formation, de l'Apprentissage, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Énergie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse,
M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse,
Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la Culture, du Patrimoine, de l'Audiovisuel, de la Vie Associative et des Sports,
M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse,
Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office du Développement Hydraulique de la Corse.**

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n^u 396 : Approvazione di u prucessu verbale di a Cummissione Permanente di u 26 nuvembre di u 2025.

Rapport n° 396 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 26 novembre 2025.

Le **Vice-président VANNI** présente le rapport.

Personne ne demandant la parole, il met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes et MM. Angèle CHIAPPINI, Saveriu LUCIANI, Chantal PEDINIELLI et Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Raportu n^u 397 : Mandatu speciale attribuitu à dui intervenante esterne in u quattru di i travagli di a Commissione ad hoc relativa à a puliticha linguistica di a Culletivita di Corsica.

Rapport n° 397 : Mandat spécial accordé à deux intervenants extérieurs dans le cadre des travaux de la Commission ad hoc relative à la politique linguistique de la Collectivité de Corse.

Le **Vice-président VANNI** commence par demander à tous les participants s'ils acceptent de statuer selon la procédure d'urgence justifiant une transmission en délais abrégés du rapport, pour les motifs liés aux dates auxquelles les intervenants ont indiqué leur accord de principe pour participer à la réunion envisagée.

A l'unanimité des participants, la Commission Permanente accepte de délibérer en délai abrégé sur ce rapport.

Ensuite de quoi, le **Vice-président VANNI** présente le rapport.

Personne ne demandant la parole, il met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes et MM. Angèle CHIAPPINI, Saveriu LUCIANI, Chantal PEDINIELLI et Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU /
RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF**

**INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA-VITA STUDIANTINA /
ENSEIGNEMENT-FORMATION-RECHERCHE-VIE ETUDIANTE**

Rapportu n^u 378 : Attività è prugrammazione pedagògica 2026-2028 di A Casa di e Scenze di Bastia.

Rapport n^o 378 : Activités et programmation pédagogique 2026-2028 A Casa di e Scenze di Bastia.

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, présente le rapport.

La Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

Personne ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met le projet de délibération aux voix.

Sont absents :

M. Saveriu LUCIANI et Mme Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Rapportu n° 379 : Cunvinzione relativa à i mezi pè l'insignamentu superiore agrìculu in u senu di u stabilimentu publicu lucale d'insignamentu è furmazione prufessiunale agricula (EPLEFPA) CAMPUS AGRICORSICA U RIZZANESI SARTÈ per una prumuzione BTSA GEMEAU-ACSE 2025-2027.

Rapport n° 379 : Convention relative aux moyens afférents à l'enseignement supérieur agricole au sein de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) CAMPUS AGRICORSICA U RIZZANESI SARTÈ pour une promotion BTSA GEMEAU-ACSE 2025-2027.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse, de l'Égalité Hommes/Femmes, de l'Innovation Sociale, du Handicap, de l'Éducation, de la Formation, de l'Apprentissage, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, présente le rapport.

La Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a délivré un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI voudrait une mise en perspective du panel des formations disponibles en Corse.

Il indique, d'abord, très bien connaître les métiers de l'eau, ayant été enseignant, maître de conférences associé pendant presque **30** ans à **l'Université de Corse**, ayant participé à la création de la filière eau **DUT**, à l'habilitation d'une licence professionnelle eau et environnement ; et il se rappelle avoir eu toujours eu du mal à trouver des étudiants pour remplir les effectifs. Il estime, en outre, qu'un petit territoire comme la Corse ne peut pas s'offrir le luxe d'avoir des doublons de formation : or, le **BTSA « Gêmeau »** se situe exactement dans le même « quasi programme » qu'un **DUT « Génie de l'Environnement »** comportant une spécialisation eau.

Il souhaiterait, ensuite, au nom du partage territorial un rééquilibrage sur la région sartenaise, notamment dans le domaine agricole où le lycée permet de fiabiliser et pérenniser des enseignements à temps plein. Cependant, une telle logique doit, en même temps, être accompagnée d'une réflexion visant à optimiser la répartition des moyens, étant donné qu'en positionnant des cursus en plusieurs sites, ou en faisant des doublons, on va diminuer à l'excès les effectifs : dans certains établissements, ils sont réduits à l'unité individuelle, et quand on arrive à **10** étudiants, c'est le bout du monde. En l'occurrence, il ne s'agit pas de critiquer, mais d'amener de la synergie pour renforcer les moyens : en parvenant à des niveaux de financements suffisants par filière, en réduisant les coûts par l'utilisation, en partenariat, de plateformes et laboratoires à proximité.

Il en déduit, enfin, la nécessité d'engager dès maintenant une réflexion de fond. L'enseignement agricole relève d'une problématique différente parce qu'il ne dépend pas du ministère de **l'Education nationale**, mais de celui de l'Agriculture. Pour autant, il s'agit de faire attention à ne pas multiplier les doublons de formations, au risque d'éclater le système scolaire, y compris sur les formations professionnelles. Par exemple, le

lycée agricole organisait une formation de machiniste et depuis qu'à là Aiacciu, on vient d'en ouvrir une autre, il n'a plus d'étudiants ; et c'est pareil dans beaucoup de formations. Aussi, quand on est pilote -c'est le cas de la Collectivité de Corse, on doit pouvoir arbitrer ; sinon chaque établissement va suivre son intérêt propre, qui ne recoupe pas l'intérêt des élèves, ni l'intérêt de la Corse.

Et de conclure en faisant observer qu'il n'est pas de son intérêt que de tenir de tels propos en ce moment.

Répondant à l'intéressé, **Mme GUIDICELLI-SBRAGGIA** déclare souscrire à ses observations. L'objectif consiste à uniformiser de façon à construire une offre de formations qui soit à la fois pertinente et cohérente. Dans cet esprit, la synergie **lycée agricole / université** fait partie des chantiers à court terme ; et de manière plus globale, la carte des formations rentre dans cette logique, notamment dans la filière agricole ou la filière hôtellerie / restauration. Cependant, un tel chantier s'avère immense, donc il va falloir se situer dans une perspective de rationalisation et d'efficacité pour ne pas faire de doublons, sachant aussi, que la mise en œuvre de cette politique sera confrontée, très rapidement, à des contraintes budgétaires.

Personne d'autre ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met le projet de délibération aux voix.

Sont absents :

M. Saveriu LUCIANI et Mme Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0

Raportu n° 380 : Dispositivu di presa in carica di i spesi di furmazione è di l'aiuti individuali per i studenti di l'Università di Corsica Pasquale Paoli iscritti à l'Istitutu di Furmazione in Massu-chinesiterapia di l'Università Côte d'Azur.

Rapport n° 380 : Dispositif de prise en charge des frais de formation et des aides individuelles des étudiants issus de l'Université de Corsica Pasquale Paoli inscrits à l'Institut de formation en Masso-kinésithérapie de l'Université Côte d'Azur.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse, de l'Égalité Hommes/Femmes, de l'Innovation Sociale, du Handicap, de l'Éducation, de la Formation, de l'Apprentissage, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, présente le rapport.

La Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

Personne ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met le projet de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes Nadine NIVAGGIONI et Julia TIBERI, M. Saveriu LUCIANI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 12
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0

PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI /
PROGRAMMES CONTRACTUALISES

Raportu n° 363 : Prughjettu MARITIM'TRAITE, INTERREG Italia-Francia Marittimo 2021-2027 : validazione di i piani d'azione è di finanziamentu.

Rapport n° 363 : Projet MARITIM'TRAITE INTERREG, Italie-France Maritime 2021-2027 : validation des plans d'action et de financement.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse, expose le rapport.

La Commission de Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a formulé un avis favorable.

Personne ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met le projet de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes Nadine NIVAGGIONI et Julia TIBERI, M. Saveriu LUCIANI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 12
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0

LEGNU - FURESTA / BOIS – FORET

Raportu n° 349 : Cunvenzione di partinariatu pedagogicu trà a Cullettività di Corsica è u Campus Agricorsica « U Rizzanesi - Sartè ».

Rapport n° 349 : Convention de partenariat pédagogique entre la Collectivité de Corse et le campus Agri Corsica "U Rizzanesi- Sartè".

M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse, présente le rapport.

La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a délivré un avis favorable. La Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a émis un avis favorable.

Personne ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met le projet de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes Nadine NIVAGGIONI et Julia TIBERI, M. Saveriu LUCIANI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 12
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0

Raportu n° 352 : Dumanda di rimessa di grazia à a SARL ALBERTACCE BOIS.

Rapport n° 352 : Demande de remise gracieuse à la SARL ALBERTACCE BOIS.

M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse, présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI fait observer qu'avec aussi peu d'acheteurs, il ne servirait à rien de mettre la tête de cette entreprise sous l'eau.

Personne d'autre ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met le projet de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes Nadine NIVAGGIONI et Julia TIBERI, M. Saveriu LUCIANI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 12
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0

FUNDIARIU / FONCIER

Raportu n° 350 : Acquistu d'una parcella di terra chì sustene un surpressore cù una stazione di pompaghju, situata in Urtaca (Cismonte), in u locu dettu Martingola, è incatastata sezione B n°739, è custituzione di e servitù di passaghju afferente. Putere datu à a signora Lauda GIUDICELLI-SBRAGGIA, cunsigliera esecutiva, per firmà l'attru actu nutarile currispundente.

Report n° 350 : Acquisition d'une parcelle de terre supportant un surpresseur avec station de pompage sise à Urtaca (Cismonte), lieudit Martingola et cadastrée section b n°739 et constitution des servitudes de passage afférentes - Pouvoir donné à Mme Lauda GIUDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive, de signer l'acte notarié correspondant.

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI, intervenant sur le principe général, rappelle que son premier métier a consisté à faire de l'aménagement hydraulique en terrain vierge, d'aller discuter les droits de passage, les rétrocessions de terrain, les achats, les constructions. Lorsque sur un terrain vierge, on amène un aménagement hydraulique valorisant ces propriétés, la servitude de passage est incluse dans la proposition initiale ; et s'il advenait que les **1.500 km** de canalisations de l'**Office hydraulique** fassent l'objet de régularisations en servitude, cela ruinerait la Collectivité.

Aussi, importe -t-il de garder à l'esprit cette notion de service rendu, d'échange et de réciprocité, étant entendu que toute servitude est légitime en rémunération. Pour autant, lorsque la servitude intervient dans un contexte d'aménagement foncier qui va conférer une plus-value à l'ensemble des terrains environnants, elle doit être appréhendée avec une très grande circonspection ; et l'instruction des demandes ne doit pas être basée sur la valeur hypothétique formulée par les services d'instruction (cabinets privés habilités ou service des domaines), mais sur cette notion d'équilibre où l'on a amené un « plus », les terrains environnants ont pris de la valeur, et la servitude devient une conséquence qui s'annule.

Qu'on le garde à l'esprit, sinon cela posera des problèmes conséquents, dans des endroits où les sommes en jeu n'auront plus rien à voir.

M. PAOLINI, en réponse, admet que l'on puisse concevoir, sur un projet d'intérêt général, qu'à partir du moment où il y a une valorisation de ces parcelles par l'installation d'un ouvrage, il y ait un principe de réciprocité voulant que les propriétaires mettent à disposition en quelque sorte le terrain concerné. En l'occurrence, ce rapport participe de l'accès à l'eau brute agricole, puisqu'il concerne la finalisation du projet de développement d'un réseau d'opportunités agricoles sur la commune de Lama, porté par l'**Office de l'équipement hydraulique de la Corse**. Etat précisé qu'il ne s'agit pas d'une régularisation ancienne, mais de la mise en œuvre d'un nouveau projet -sans que l'on sache pour autant ce qu'il en est des installations existantes. En tout cas, sur le principe, bien sûr, le **Conseil exécutif** partage l'analyse.

Personne d'autre ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met le projet de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes Nadine NIVAGGIONI et Julia TIBERI, M. Saveriu LUCIANI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 12
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 351 : Cunvenzione di messa à dispusizione di gratisi pressu à u Sirviziu d'Incendiu è di Succorsu di u Pumonti.

Rapport n° 351 : Convention de mise à disposition à titre gracieux auprès du Service d'Incendie et de Secours de la Corse-du-Sud.

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, présente le rapport.

En préalable, **Mme Véronique ARRIGHI** s'est déportée de l'examen de ce rapport.

La **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un **avis favorable**.

Personne ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met le projet de délibération aux voix.

Mme Véronique ARRIGHI s'étant déportée.

Sont absents :

Mmes Véronique ARRIGHI, Nadine NIVAGGIONI et Julia TIBERI, M. Saveriu LUCIANI.

La **Commission Permanente** a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Raportu n° 391 : Pruttezzione suciale complementaria di l'agenti di a Cullettività di Corsica : evoluzione di i tassi di cuntribuzione di a cunvenzione di partecipazione.

Rapport n° 391 : Protection sociale complémentaire des agents de la Collectivité de Corse : évolution des taux de cotisation de la convention de participation Prévoyance.

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, présente le rapport.

Le **Vice-président VANNI** commence par demander à tous les participants s'ils acceptent de statuer selon la procédure d'urgence justifiant une transmission en délais abrégés du rapport, pour les motifs indiqués par le **Conseil exécutif**.

A l'unanimité des participants, la Commission Permanente accepte de délibérer en délai abrégé sur ce rapport.

La **Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un **avis favorable**.

M. Paul-Félix BENEDETTI souhaite simplement poser une question, relative à cette annonce d'augmentation, pour savoir si elle doit être considérée comme unilatérale, étant donné qu'il n'y a pas eu encore de discussion avec les ayants droit. On peut, certes, supposer qu'il s'agit d'un cas où ils n'ont pas la main : en effet, c'est la sinistralité, l'augmentation de tous les risques qui ne sont pas les risques de base mais des risques exceptionnels, qui entraînent cette augmentation. Pour autant, les intéressés vont l'apprendre après la validation du rapport, alors qu'il aurait été préféré d'organiser avec eux une réunion préalable, ne serait-ce qu'à titre d'information, puis qu'elle soit visée dans la délibération. C'est gênant pour un élu ayant été syndicaliste -et qui l'est encore malgré lui- que d'avoir à voter une mesure alors que les représentants sociaux de l'entreprise ne sont pas encore au courant.

Le **Vice-président VANNI** se propose d'apporter une réponse dans la mesure où il présidait le **CST**. Ce dossier est bien sûr passé en **Comité**, il a été débattu et tout le monde est informé. Sachant que de toutes façons, cette mesure s'imposait, même s'il y a des négociations en cours, visant à rediscuter le contrat de groupe, et cetera. Il précise, en outre,

que tous les rapports qui suivent ont été eux-aussi présentés au **CST**, qu'il avait l'honneur de présider en remplacement du **PCE**.

M. PAOLINI n'a rien à rajouter à ce propos.

Personne d'autre ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met le projet de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes Nadine NIVAGGIONI et Julia TIBERI, M. Saveriu LUCIANI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Rapport n° 392 : Indice di l'uguaglianza professionale trà donne è omi à a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 392 : Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes à la Collectivité de Corse.

Le **Vice-président VANNI** commence par demander à tous les participants s'ils acceptent de statuer selon la procédure d'urgence justifiant une transmission en délais abrégés du rapport, pour les motifs indiqués par le **Conseil exécutif**.

A l'unanimité des participants, la Commission Permanente accepte de délibérer en délai abrégé sur ce rapport.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse, de l'Égalité Hommes/Femmes, de l'Innovation Sociale, du Handicap, de l'Éducation, de la Formation, de l'Apprentissage, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, présente le rapport.

M. Paul-Félix BENEDETTI fait observer que s'il est louable d'afficher un index à **95**, celui-ci a tout de même progressé de **74** à **95** en deux ans : la Collectivité a eu une attitude discriminante, favorisant les femmes, probablement au titre d'un rattrapage historique, mais qui a été néfaste au sexe masculin.

Mme GUIDICELLI-SBRAGGIA lui fait observer qu'en l'espèce, on fait comme on peut. Le **Conseil exécutif** mène bien une politique volontariste en faveur des femmes au sein de la Collectivité, mais il accompagne également les hommes dans différentes choses, notamment le congé parental -même s'il reste encore très peu pris.

Le **Vice-président VANNI** se félicite de ces engagements.

Personne d'autre ne demandant la parole, il met le projet de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes Nadine NIVAGGIONI et Julia TIBERI, M. Saveriu LUCIANI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Raportu n° 393 : Raportu Sociale Unicu di a Cullettività di Corsica per l'annu 2024.

Rapport n° 393 : Rapport Social Unique de la Collectivité de Corse de l'année 2024.

Le **Vice-président VANNI** commence par demander à tous les participants s'ils acceptent de statuer selon la procédure d'urgence justifiant une transmission en délais abrégés du rapport, pour les motifs indiqués par le **Conseil exécutif**.

A l'unanimité des participants, la Commission Permanente accepte de délibérer en délai abrégé sur ce rapport.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse, de l'Égalité Hommes/Femmes, de l'Innovation Sociale, du Handicap, de l'Éducation, de la Formation, de l'Apprentissage, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, présente le rapport.

M. Paul-Félix BENEDETTI tient à renouveler ici son analyse du tableau des personnels : il y a une très forte précarité à la Collectivité de Corse, avec plus de **500** salariés en contrat à durée déterminée sur un effectif de **4.500** agents. Il s'agit-là d'une proportion énorme, et qui stagne, signifiant une absence de stabilisation, aussi bien dans les carrières que dans l'intégration sur des emplois stabilisés garantissant des conditions d'accès à la vie dignes, à savoir entre autres le droit à un prêt légitime pour acquérir un logement, qui est crucial.

Aussi, attend-il une politique volontariste incitant à passer des concours, de fonctionnaire français certes, mais qui n'en restent pas moins le sésame tant que cette Collectivité n'aura pas l'aptitude à disposer d'une carte de formation territoriale labellisée. En effet, on affiche ici en permanence quasiment **400** CDD permanents, qui devraient être justifiés par des besoins qui normalement, hormis quelques cas exceptionnels où il faut des compétences très spécifiques, se situent en dehors du champ du concours. Logiquement, en grande majorité ces contractuels devraient être intégrables, et il convient par conséquent de savoir les associer, de les obliger à passer par le **CNFPT**, d'exiger du **CNFPT** qu'il y ait les formations adaptées, si elles n'existent pas, pour qu'on puisse les

intégrer ; et aussi, de demander à l'État des grilles de concours qui soient adaptées au canevas de recrutement de la Collectivité de Corse. Dans ces conditions, une politique de régression de ces emplois contractuels pourrait alors être engagée. En tout cas, il y en a trop actuellement, et plutôt que de se comparer aux autres régions françaises, mieux vaudrait se rappeler à quel niveau en était la Collectivité il y a sept ou huit ans, pas du tout pareil.

Et **M. BENEDETTI** de conclure en estimant que dans une situation de précarité de fait, la politique des ressources humaines de cette institution devrait consister à venir devant l'**Assemblée de Corse** pour lui annoncer, chaque année **20, 30, 40** ou **50** intégrations de contractuels. Or, tel n'est pas le cas.

Mme GUIDICELLI-SBRAGGIA reconnaît que son interlocuteur a totalement raison. De manière plus générale, elle avoue qu'en rédigeant le rapport sur l'égalité femmes / hommes, au lieu de se gargariser du score des 95 sur 100, elle perçoit davantage de difficultés encore au niveau des contractuels. Elle se déclare donc disposée à travailler avec les **RH** sur ces questions-là, car, en effet, titulariser **5, 8** ou **10**, contractuels par an représenterait déjà un premier pas ; en montrant, aussi, que le besoin est réel et que ces personnels sont bien partie prenante de la maison « Collectivité ».

Intervenant à titre complémentaire, le **Vice-président VANNI** fait référence aux méthodes appliquées dans les **EPL** : au bout de deux années de contrat, les intéressés sont titularisé d'office s'ils font l'affaire. Cela dit, en tant qu'ancien syndicaliste, il estime utile, dans la société actuelle, de pouvoir apprécier le comportement de nouveaux arrivants : comment ils travaillent, s'ils arrivent à l'heure, s'ils donnent satisfaction, et cela sur une période plus longue que les trois mois habituels. En ce qui le concerne, il pratique de plus en plus l'embauche de gens en CDD pour vérifier leur manière de servir sur la durée, partant du principe qu'un individu arrivant toujours en retard au bout d'un an ne respecte pas sa hiérarchie et ne sera pas trop apte à intégrer une collectivité. En outre, il ne les qualifierait pas forcément d'emplois précaires : c'est la répétition du contrat qui crée la précarité. En tout cas, la méthode consistant à titulariser

au bout de deux ans permet à l'employeur de s'assurer que l'intéressé, donnant entière satisfaction, a bien vocation à intégrer la Collectivité, tout en évitant de le pérenniser en CDD successifs.

M. BENEDETTI fait observer que **120** cadres A sont tout de même concernés.

Auquel cas, pour le **Vice-président VANNI**, ils peuvent aussi passer des concours.

Personne d'autre ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met le projet de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes Nadine NIVAGGIONI et Julia TIBERI, M. Saveriu LUCIANI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 12
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

Raportu n^u 394 : Mudifica di u tavuleddu di l'effittivi di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 394 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

Le **Vice-président VANNI** commence par demander à tous les participants s'ils acceptent de statuer selon la procédure d'urgence justifiant une transmission en délais abrégés du rapport, pour les motifs indiqués par le **Conseil exécutif**.

A l'unanimité des participants, la Commission Permanente accepte de délibérer en délai abrégé sur ce rapport.

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, présente le rapport.

M. Paul-Félix BENEDETTI, étant las de répéter les mêmes choses sur ce sujet, s'abstiendra cette fois d'intervenir.

Personne d'autre ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met le projet de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes Nadine NIVAGGIONI et Julia TIBERI, M. Saveriu LUCIANI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé au vote :

Mmes Angèle CHIAPPINI et Chantal PEDINIELLI ; MM. Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Michel SAVELLI.

POUR : 7

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 5

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 359 : Premiu Andria FAZI 2025.

Rapport n° 359 : Prix Andria FAZI 2025.

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Énergie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, présente le rapport.

La Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a formulé un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

Personne ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met le projet de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes Nadine NIVAGGIONI et Julia TIBERI, M. Saveriu LUCIANI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 12
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n^u 377 : Dumanda di finanziamentu di a delegazione di serviziu publicu cunsacrata à u fundamentu d'infrastrutture numeriche suvrene di a Corsica, in u quattru di u prugramma Corsica FEDER-FSE 2021-2027.

Rapport n° 377 : Demande de financement de la délégation de service public consacrée au socle d'infrastructures numériques souveraines de la Corse au titre du programme Corse FEDER-FSE 2021-2027.

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, présente le rapport.

La **Commission des Finances et de la Fiscalité** a formulé un **avis favorable**.

Personne ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met le projet de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes Nadine NIVAGGIONI et Julia TIBERI, M. Saveriu LUCIANI.

La **Commission Permanente** a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Le **Vice-président VANNI** indique, à l'attention du public, que le **rapport n° 375** (*Operazione 2 di u prugramma Citadella XXI "Accunciamenti è valutazione di i percorsi esterni" Cunvenzione di delegazione di maestria d'opera trà a cumuna di Corti è a Cullettività di Corsica / Opération 2 du programme Citadella XXI "Aménagements et valorisation des parcours extérieurs" et convention de délégation de maîtrise d'ouvrage (DMO) entre la commune de Corti et la Collectivité de Corse*), initialement proposé à

l'ordre du jour de cette instance, a été réaffecté en session de l'**Assemblée de Corse** par la **Commission Permanente**, siégeant en format organisationnel en début d'après-midi.

CULTURA È PATRIMONIU - MECENATU /
CULTURE ET PATRIMOINE – MECENAT

Raportu n° 374 : Approbazioni di l'aghjustu finanziariu 2025 di a cunvinzioni di cuuperazioni 2023-2025 per u sinema trà u Statu, u CNC è a Culletività di Corsica - Creazione sinematografica e audiovisu.

Rapport n° 374 : Approbation de la Convention d'application financière 2025 de la Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2023-2025 entre l'Etat, le Centre National du cinéma et de l'image animée et la Collectivité de Corse.

Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la Culture, du Patrimoine, de l'Audiovisuel, de la Vie Associative et des Sports, présente le rapport.

La Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a formulé un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

Personne ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met le projet de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes Nadine NIVAGGIONI et Julia TIBERI, M. Saveriu LUCIANI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Marie-

Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 12
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

SPORT / SPORTS

**Raportu n° 358 : Agenza Naziunali di u Sport : Fondu tarritorial
2025-2ème raportu.**

**Rapport n° 358 : Agence Nationale du Sport : Fonds territorial
2025-2ème rapport.**

**Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la
Culture, du Patrimoine, de l'Audiovisuel, de la Vie Associative et des
Sports, présente le rapport.**

**La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis
favorable.**

Personne ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met le projet
de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes Nadine NIVAGGIONI et Julia TIBERI, M. Saveriu LUCIANI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

**Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-
Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène
CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Marie-
Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal
PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI et Hyacinthe VANNI.**

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

TRICENTENARIU DI A NASCITA DI PASQUALE PAOLI /
TRENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE PASCAL PAOLI

Raportu n° 356 : Suvvenzione à u liceu di Balagna per u finanziamentu di u prughjettu pedagogicu intitulatu « A memoria di Pasquale Paoli, un patrimoniù in dibattitu ».

Rapport n° 356 : Subvention au lycée polyvalent de Balagna pour le financement du projet pédagogique intitulé « La mémoire de Pasquale Paoli, un patrimoine en débat ».

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social, de la santé et de la Lutte Antivectorielle, présente le rapport.

La Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a délivré un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

Personne ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met le projet de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes Nadine NIVAGGIONI et Julia TIBERI, M. Saveriu LUCIANI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 12
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 347 : Attualizazione di u catalogu di e tariffe di e prestazione di i laboratorii d'analisi di Cismonte è Pumonti di a Cullettività di Corsica pè u 2026.

Rapport n° 347 : Actualisation du catalogue des tarifs des prestations des Laboratoires d'analyses du Cismonte et Pumonte de la Collectivité de Corse pour 2026.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office du Développement Hydraulique de la Corse, présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a formulé un avis favorable.

Personne ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met le projet de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes Nadine NIVAGGIONI et Julia TIBERI, M. Saveriu LUCIANI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Raportu n^u 348 : Laboratorii d'analisi di a Cullettività di Corsica : ricunduzione di l'aiuti à l'analisi sanitarii pè u bestiame picurinu, caprunu è vaccinu, à titulu di l'annata 2026.

Rapport n° 348 : Laboratoires d'analyses de la Collectivité de Corse : renouvellement de la participation de l'aide aux analyses en santé animale ovins/caprins/bovins pour 2026.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office du Développement Hydraulique de la Corse, présente le rapport.

La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a formulé un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

Personne ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met le projet de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes Nadine NIVAGGIONI et Julia TIBERI, M. Saveriu LUCIANI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Après avoir constaté que l'ordre du jour avait été épuisé, le **Vice-président VANNI** remercie les participants et lève la réunion à 16h46.

Fait à Ajaccio, le 17 décembre 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS



CUMMISSIONE PERMANENTE
U 17 DI DICEMBRE DI U 2025
COMMISSION PERMANENTE
17 DECEMBRE 2025

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n^u 396 : Approvazione di u prucedu verbale di a Cummissione Permanente di u 26 nuvembre di u 2025.

Rapport n° 396 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 26 novembre 2025.

Raportu n^u 397 : Mandatu speciale attribuitu à dui intervenante esterne in u quattru di i travagli di a Cummissione ad hoc relativa à a puliticha linguistica di a Culletivita di Corsica.

Rapport n° 397 : Mandat spécial accordé à deux intervenants extérieurs dans le cadre des travaux de la Commission ad hoc relative à la politique linguistique de la Collectivité de Corse.

INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA-VITA STUDIANINA /
ENSEIGNEMENT-FORMATION-RECHERCHE-VIE ETUDIANTE

Rapportu 378 : Attività è prugrammazione pedagògica 2026-2028 di A Casa di e Scenze di Bastia.

Rapport 378 : Activités et programmation pédagogique 2026-2028 A Casa di e Scenze di Bastia.

Raportu n° 379 : Cunvinzione relativa à i mezi pè l'insignamentu superiore agrìculu in u senu di u stabilimentu publicu lucale d'insignamentu è furmazione professionale agricula (EPLEFPA) CAMPUS AGRICORSICA U RIZZANESI SARTÈ per una prumuzione BTSA GEMEAU-ACSE 2025-2027.

Rapport n° 379 : Convention relative aux moyens afférents à l'enseignement supérieur agricole au sein de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) CAMPUS AGRICORSICA U RIZZANESI SARTÈ pour une promotion BTSA GEMEAU-ACSE 2025-2027.

Raportu n° 380 : Dispositivu di presa in carica di i spesi di furmazione è di l'aiuti individuali per i studienti di l'Università di Corsica Pasquale Paoli iscritti à l'Istitutu di Furmazione in Massu-chinesiterapia di l'Università Côte d'Azur.

Rapport n° 380 : Dispositif de prise en charge des frais de formation et des aides individuelles des étudiants issus de l'Université de Corsica Pasquale Paoli inscrits à l'Institut de formation en Masso-kinésithérapie de l'Université Côte d'Azur.

COOPERAZIONE TERRITORIALE EUROPEA / COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE

Raportu n° 363 : Prughjettu MARITIM'TRAITE, INTERREG Italia-Francia Marittima 2021-2027 : validazione di i piani d'azione è di finanziamentu.

Rapport n° 363 : Projet MARITIM'TRAITÉ, INTERREG Italia-Francia Marittima 2021-2027 : validation des plans d'action et de financement.

LEGNU - FURESTA / BOIS – FORÊT

Raportu n° 349 : Cunvenzione di partenariatu pedagogicu trà a Cullettività di Corsica è u campu AgriCorsica « U Rizzanesi – Sartè ».

Rapport n° 349 : Convention de partenariat pédagogique entre la Collectivité de Corse et le campus AgriCorsica « U Rizzanesi- Sartè ».

Raportu n° 352 : Dumanda di rimessa di grazia à a SARL ALBERTACCE BOIS.

Rapport n° 352 : Demande de remise gracieuse à la SARL ALBERTACCE BOIS.

FUNDIARIU / FONCIER

Raportu n° 350 : Acquistu d'una parcella di terra chì sustene un surpressore cù una stazione di pompaghju, situata in Urtaca (Cismonte), in u locu dettu Martingola, è incatastata sezione B n°739, è custituzione di e servitù di passaghju afferente. Putere datu à a signora Lauda GIUDICELLI-SBRAGGIA, cunsigliera esecutiva, per firmà l'attru actu nutarile currispundente.

Rapport n° 350 : Acquisition d'une parcelle de terre supportant un surpresseur avec station de pompage sise à Urtaca (Cismonte), lieudit Martingola et cadastrée section B n° 739 et constitution des servitudes de passage afférentes - Pouvoir donné à Mme Lauda GIUDICELLI-SBRAGGIA, conseillère exécutive, de signer l'acte notarié correspondant.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 351 : Cunvenzione di messa à dispusizione di gratisi pressu à u Sirviziù d'Incendiu è di Succorsu di u Pumonti.

Rapport n° 351 : Convention de mise à disposition à titre gracieux auprès du Service d'Incendie et de Secours de la Corse du Sud.

Raportu n° 391 : Pruttezzione suciale complementaria di l'agenti di a Cullettività di Corsica : evoluzione di i tassi di cuntribuzione di a cunvenzione di partecipazione.

Rapport n° 391 : Protection sociale complémentaire des agents de la Collectivité de Corse : évolution des taux de cotisation de la convention de participation Prévoyance.

Raportu n° 392 : Indice di l'uguaglianza professionale trà donne è omi à a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 392 : Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes à la Collectivité de Corse.

Raportu n° 393 : Raportu Sociale Unicu di a Cullettività di Corsica per l'annu 2024.

Rapport n° 393 : Rapport Social Unique de la Collectivité de Corse de l'année 2024.

Raportu n° 394 : Mudifica di u tavuleddu di l'effittivi di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 394 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 359 : Premiu Andria FAZI 2025.

Rapport n° 359 : Prix Andria Fazi 2025.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Rapportu 377 : Dumanda di finanziamentu di a delegazione di serviziu publicu cunsacrata à u fundamentu d'infrastrutture numeriche suvrene di a Corsica, in u quattru di u programma Corsica FEDER-FSE 2021-2027.

Rapport 377 : Demande de financement de la délégation de service public consacrée au socle d'infrastructures numériques souveraines de la Corse au titre du programme Corse FEDER-FSE 2021-2027.

Raportu n° 374 : Approbazione di a cunvinzione d'appiecazione finanziaria 2025 di a cunvinzione di cuuperazione 2023-2025 per u sinema è l'imaghjine animata trà u Statu, u CNC è a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 374 : Approbation de la convention d'application financière 2025 de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2023-2025 entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'image animée et la Collectivité de Corse.

SPORT / SPORTS

Raportu n° 358 : Agenza Naziunale di u Sport : Fondu tarritoriali 2025 - Sicundu raportu.

Rapport n° 358 : Agence Nationale du Sport : Fonds territorial 2025 - 2^e rapport.

TRICENTENARIU DI A NASCITA DI PASQUALE PAOLI / TRICENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE PASQUALE PAOLI

Raportu n° 356 : Suvvenzione à u liceu di Balagna per u finanziamentu di u prughjettu pedagogicu intitulatu « A memoria di Pasquale Paoli, un patrimoniù in dibattitu ».

Rapport n° 356 : Subvention au lycée polyvalent de Balagna pour le financement du projet pédagogique intitulé « La mémoire de Pasquale Paoli, un patrimoine en débat ».

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 347 : Attualizzazione di u catalogu di e tariffe di e prestazione di i laboratorii d'analisi di Cismonte è Pumonti di a Cullettività di Corsica pè u 2026.

Rapport n° 347 : Actualisation du catalogue des tarifs des prestations des laboratoires d'analyses du Cismonte et Pumonte de la Collectivité de Corse pour 2026.

Raportu n° 348 : Laboratorii d'analisi di a Cullettività di Corsica : Ricunduzzione di l'aiuti à l'analisi sanitariii pè u bestiame picurinu, caprunu è vaccinu, à titulu di l'annata 2026.

Rapport n° 348 : Laboratoires d'analyses de la Collectivité de Corse : Renouvellement de la participation de l'aide aux analyses en santé animale Ovins/Caprins/Bovins pour l'année 2026.

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n^u 396 : Approvazione di u pruceddu verbale di a Cummissione Permanente di u 26 nuvembre di u 2025.

Rapport n° 396 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 26 novembre 2025.

Raportu n^u 397 : Mandatu speciale attribuitu à dui intervenante esterne in u quattru di i travagli di a Cummissione ad hoc relativa à a puliticha linguistica di a Culletivita di Corsica.

Rapport n° 397 : Mandat spécial accordé à deux intervenants extérieurs dans le cadre des travaux de la Commission ad hoc relative à la politique linguistique de la Collectivité de Corse.

INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA-VITA STUDIANTINA /
ENSEIGNEMENT-FORMATION-RECHERCHE-VIE ETUDIANTE

Rapportu 378 : Attività è programmazione pedagògica 2026-2028 di A Casa di e Scenze di Bastia.

Rapport 378 : Activités et programmation pédagogique 2026-2028 A Casa di e Scenze di Bastia.

Raportu n° 379 : Cunvinzione relativa à i mezi pè l'insignamentu superiore agrìculu in u senu di u stabilimentu publicu lucale d'insignamentu è furmazione professionale agricola (EPLEFPA) CAMPUS AGRICORSICA U RIZZANESI SARTÈ per una prumuzione BTSA GEMEAU-ACSE 2025-2027.

Rapport n° 379 : Convention relative aux moyens afférents à l'enseignement supérieur agricole au sein de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) CAMPUS AGRICORSICA U RIZZANESI SARTÈ pour une promotion BTSA GEMEAU-ACSE 2025-2027.

Raportu n° 380 : Dispositivu di presa in carica di i spesi di furmazione è di l'aiuti individuali per i studienti di l'Università di Corsica Pasquale Paoli iscritti à l'Istitutu di Furmazione in Massu-chinesiterapia di l'Università Côte d'Azur.

Rapport n° 380 : Dispositif de prise en charge des frais de formation et des aides individuelles des étudiants issus de l'Université de Corsica Pasquale Paoli inscrits à l'Institut de formation en Masso-kinésithérapie de l'Université Côte d'Azur.

COOPERAZIONE TERRITORIALE EUROPEA / COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE

Raportu n° 363 : Prughjettu MARITIM'TRAITE, INTERREG Italia-Francia Marittima 2021-2027 : validazione di i piani d'azione è di finanziamentu.

Rapport n° 363 : Projet MARITIM'TRAITÉ, INTERREG Italia-Francia Marittima 2021-2027 : validation des plans d'action et de financement.

LEGNU - FURESTA / BOIS – FORÊT

Raportu n° 349 : Cunvenzione di partenariatu pedagogicu trà a Cullettività di Corsica è u campu AgriCorsica « U Rizzanesi – Sartè ».

Rapport n° 349 : Convention de partenariat pédagogique entre la Collectivité de Corse et le campus AgriCorsica « U Rizzanesi- Sartè ».

Raportu n° 352 : Dumanda di rimessa di grazia à a SARL ALBERTACCE BOIS.

Rapport n° 352 : Demande de remise gracieuse à la SARL ALBERTACCE BOIS.

FUNDIARIU / FONCIER

Raportu n° 350 : Acquistu d'una parcella di terra chì sustene un surpressore cù una stazione di pompaghju, situata in Urtaca (Cismonte), in u locu dettu Martingola, è incatastata sezione B n°739, è custituzione di e servitù di passaghju afferente. Putere datu à a signora Lauda GIUDICELLI-SBRAGGIA, cunsigliera esecutiva, per firmà l'attru actu nutarile currispundente.

Rapport n° 350 : Acquisition d'une parcelle de terre supportant un surpresseur avec station de pompage sise à Urtaca (Cismonte), lieudit Martingola et cadastrée section B n° 739 et constitution des servitudes de passage afférentes - Pouvoir donné à Mme Lauda GIUDICELLI-SBRAGGIA, conseillère exécutive, de signer l'acte notarié correspondant.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 351 : Cunvenzione di messa à dispusizione di gratisi pressu à u Sirviziù d'Incendiu è di Succorsu di u Pumonti.

Rapport n° 351 : Convention de mise à disposition à titre gracieux auprès du Service d'Incendie et de Secours de la Corse du Sud.

Raportu n° 391 : Pruttezzione suciale complementaria di l'agenti di a Cullettività di Corsica : evoluzione di i tassi di cuntribuzione di a cunvenzione di partecipazione.

Rapport n° 391 : Protection sociale complémentaire des agents de la Collectivité de Corse : évolution des taux de cotisation de la convention de participation Prévoyance.

Raportu n° 392 : Indice di l'uguaglianza professionale trà donne è omi à a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 392 : Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes à la Collectivité de Corse.

Raportu n° 393 : Raportu Suciale Unicu di a Cullettività di Corsica per l'annu 2024.

Rapport n° 393 : Rapport Social Unique de la Collectivité de Corse de l'année 2024.

Raportu n° 394 : Mudifica di u tavuleddu di l'effittivi di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 394 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 359 : Premiu Andria FAZI 2025.

Rapport n° 359 : Prix Andria Fazi 2025.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Rapportu 377 : Dumanda di finanziamentu di a delegazione di serviziu publicu cunsacrata à u fundamentu d'infrastrutture numeriche suvrene di a Corsica, in u quattru di u prugramma Corsica FEDER-FSE 2021-2027.

Rapport 377 : Demande de financement de la délégation de service public consacrée au socle d'infrastructures numériques souveraines de la Corse au titre du programme Corse FEDER-FSE 2021-2027.

Raportu n° 374 : Approbazione di a cunvinzione d'appiecazione finanziaria 2025 di a cunvinzione di cuuperazione 2023-2025 per u sinema è l'imaghjine animata trà u Statu, u CNC è a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 374 : Approbation de la convention d'application financière 2025 de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2023-2025 entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'image animée et la Collectivité de Corse.

SPORT / SPORTS

Raportu n° 358 : Agenza Naziunale di u Sport : Fondu tarritoriali 2025 - Sicondu raportu.

Rapport n° 358 : Agence Nationale du Sport : Fonds territorial 2025 - 2^e rapport.

TRICENTENARIU DI A NASCITA DI PASQUALE PAOLI /
TRICENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE PASQUALE PAOLI

Rapportu n° 356 : Suvvenzione à u liceu di Balagna per u finanziamentu di u prughjettu pedagogicu intitulatu « A memoria di Pasquale Paoli, un patrimoniù in dibattitu ».

Rapport n° 356 : Subvention au lycée polyvalent de Balagna pour le financement du projet pédagogique intitulé « La mémoire de Pasquale Paoli, un patrimoine en débat ».

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapportu n° 347 : Attualizzazione di u catalogu di e tariffe di e prestazione di i laboratorii d'analisi di Cismonte è Pumonti di a Cullettività di Corsica pè u 2026.

Rapport n° 347 : Actualisation du catalogue des tarifs des prestations des laboratoires d'analyses du Cismonte et Pumonte de la Collectivité de Corse pour 2026.

Rapportu n° 348 : Laboratorii d'analisi di a Cullettività di Corsica : Ricunduzzione di l'aiuti à l'analisi sanitariii pè u bestiame picurinu, caprunu è vaccinu, à titulu di l'annata 2026.

Rapport n° 348 : Laboratoires d'analyses de la Collectivité de Corse : Renouvellement de la participation de l'aide aux analyses en santé animale Ovins/Caprins/Bovins pour l'année 2026.
